

OPQIBI INFO

L'ORGANISME DE QUALIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Novembre 2018 • n° 27



EDITO

Ces dernières années, les modalités d'utilisation des certificats de qualification dans les marchés publics ont été précisées, renforcées et clarifiées. Une nouvelle jurisprudence du Conseil d'Etat datée de mai 2018¹ nous donne l'occasion de faire un point sur le sujet.

Aujourd'hui, le cadre réglementaire est défini dans les textes suivants :

- Ordonnance (n° 2015-899) du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Décret d'application (n° 2016-360) du 25 mars 2016.
- Arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics

En pratique, afin d'évaluer les capacités techniques et professionnelles des candidats, les acheteurs publics peuvent utiliser les certificats de qualification dans les conditions suivantes :

- l'acheteur peut prévoir qu'il appréciera les capacités de l'opérateur au regard des certificats de qualification professionnelle qu'il détient, sans en faire une condition de recevabilité de la candidature ; dans ce cas, le certificat de qualification est un **simple élément d'appréciation**.
- conformément à l'arrêté du 29 mars 2016², **l'acheteur peut également exiger la détention d'un ou plusieurs certificats de qualification professionnelle³** (par exemple : certificat OPQIBI « 1202 : Étude de structures béton courantes ») : **alors, il s'agit d'une capacité minimale exigée**.

Cette exigence doit bien évidemment être justifiée par le marché en cause afin d'éviter tout phénomène de « surcapacité » dépourvue de sens, les conditions de participation devant être « liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution »⁴.

S'agissant toutefois d'un élément technique, le juge ne censure que l'erreur manifeste : les acheteurs bénéficient d'une marge de manœuvre certaine. En mai 2018, le Conseil d'Etat a fourni un exemple d'appréciation du caractère proportionné d'un niveau minimal de capacité : il a ainsi estimé que l'exigence de certificats de qualification relatifs à la maçonnerie et béton armé courant (technicité confirmée) et en béton armé et béton précontraint (technicité supérieure) pour un marché public de travaux de restructuration et d'extension d'un lycée n'était manifestement pas disproportionnée au regard de l'objet du marché et de la nature des prestations à réaliser.

- lorsqu'il exige un certificat de qualification professionnelle, l'acheteur « accepte **tout moyen de preuve équivalent** ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ».

S'agissant de cette notion « d'équivalence », le Conseil d'Etat a acté en 2012 que l'acheteur pouvait définir de manière préalable, dans l'AAPC ou dans les documents de la consultation, les éléments qui seront regardés comme « équivalents » aux certificats de qualification. Il a ainsi validé la procédure exigeant, à titre « d'équivalence », des références attestées par des tiers indépendants, lesquels ne pouvaient pas être les anciens clients du candidat⁵.

Enfin, l'arrêt du Conseil d'Etat de mai 2018 rappelle que lorsque des certificats de qualification sont exigés à titre de niveau de capacité, le candidat peut se prévaloir des certificats dont disposent d'autres opérateurs à condition d'établir qu'il disposera de leurs moyens pour l'exécution du marché (engagement signé).

Nous rappelons que l'OPQIBI, avec l'aide du Cabinet AdDEN Avocats, a édité en 2016 une fiche spécifique sur les modalités d'utilisation des certificats OPQIBI dans les marchés publics. Parrainée par l'AAP, l'AITF, l'AMF, l'ATTF et l'USH, elle est téléchargeable gratuitement sur www.opqibi.com.

François GUILLOT, Président de l'OPQIBI

- 1/ CE 25 mai 2018 département des Yvelines, req. n°417869
- 2/ art. 3-12° Arr.
- 3/ délivrés par des organismes indépendants
- 4/ art. 51. Ordonnance du 23/07/15
- 5/ CE 11 avril 2012 Ministre de la Défense, req. n° 355564 : mentionné aux Tables Rec. CE



SOMMAIRE

	PAGE
Actualités	2
• Partenariat OPQIBI-Certivéa	
• Recherche d'instructeurs	
Promotion & Communication	3
• ENERJMEETING	
• Salon POLLUTEC 2018	
• Agenda	
Nouveaux qualifiés	4



* François GUILLOT, Président de l'OPQIBI et Eric QUERRY de CERTIVÉA

Le 8 novembre dernier, l'OPQIBI et Certivéa ont signé un accord de partenariat.

Certivéa délivre des certifications d'ouvrage sur les champs de l'aménagement, des infrastructures et de la construction durables sous la marque « HQE » et délivre le label d'état « Energie et Carbone » et le label « Accessibilité ».

Dans le cadre de ses labels et certifications, Certivéa a constitué un réseau de « référents », c'est-à-dire de professionnels accompagnant les porteurs d'un projet dans leurs démarches de certification. Ces professionnels sont reconnus par Certivéa pour leur connaissance des exigences des référentiels de certification et du processus de certification ou de labellisation.

Pour être reconnu référent Certivéa, un professionnel doit :

- 1/ satisfaire à des pré-requis en termes de formation initiale et d'expérience professionnelle
- 2/ avoir suivi une formation dispensée par CSTB formation
- 3/ avoir passé et réussi les examens nécessaires (QCM).

Cette reconnaissance est obtenue par une personne physique pour une entreprise donnée. Un référent peut être reconnu pour une application de certification ou de labellisation ou pour plusieurs.

L'accord de partenariat signé entre l'OPQIBI et Certivéa a pour objet de :

- **faciliter l'accès aux qualifications OPQIBI** des structures d'ingénierie dont un ou plusieurs collaborateurs techniques désignés comme compétents dans le cadre d'une demande de qualification seraient déjà reconnus « Référents » par Certivéa sur les champs ci-après ;
- **faciliter l'accès à la reconnaissance « Référent Certivéa »** des collaborateurs techniques appartenant à une structure titulaire d'une ou plusieurs qualifications OPQIBI listées ci-après et validés comme compétents par l'OPQIBI dans le cadre de ces qualifications.

L'Accord s'applique aux qualifications OPQIBI et aux reconnaissances Certivéa suivantes :

Qualifications OPQIBI	Champs de reconnaissance « Référent Certivéa »
0106 : AMO en développement durable	Référent certification HQE (champs Bâtiment Durable, HQE Infrastructures, HQE Aménagement)
1333 : Etude ACV bâtiments neufs (référentiel E+C-)	Référent Energie & Carbone
0110 : AMO en Qualité Environnementale des Opérations (QEO)	Référent certification HQE (champs Bâtiment Durable, HQE Infrastructures, HQE Aménagement)
1903 : Ingénierie d'ouvrages de bâtiment en développement durable	Référent certification HQE (champs Bâtiment Durable, HQE Infrastructures, HQE Aménagement)
0111 : AMO relative à la prise en compte du handicap	Référent Label Accessibilité
1908 : Ingénierie relative à l'accessibilité des bâtiments et espaces publics au regard des personnes en situation de handicap	Référent Label Accessibilité

Dans le cadre de l'accord :

- Certivéa exonérera les collaborateurs techniques appartenant à une structure qualifiée OPQIBI et validés par l'OPQIBI comme compétents dans le cadre de ces qualifications, des pré-requis de formation et d'expérience pour l'accès aux sessions d'obtention de la reconnaissance « Référent Certivéa » (formation + examen). De plus, en cas de réussite à l'examen pour devenir Référent, Certivéa accordera à la struc-

ture d'appartenance de ces collaborateurs une remise commerciale sur le Droit d'Usage et d'Accès aux Services Référents de 30% sur le prix public HT (830€ valeur au 01/01/2018).

- l'OPQIBI exonérera des formations spécifiques prévues au niveau des critères « moyens humains » de sa nomenclature tout « Référent Certivéa » désigné comme collaborateur technique compétent par une structure postulant à l'une ou plusieurs des qualifications listées ci-avant.

L'OPQIBI recherche des instructeurs pour ses comités de qualification

Les instructeurs constituent un rouage fondamental dans le système de qualification OPQIBI. Ils sont chargés d'évaluer, sur la base du référentiel de l'organisme, les demandes de qualification déposées par les prestataires d'ingénierie. Dans ce cadre, ils établissent des rapports d'instruction, dont ils transmettent les résultats aux membres des comités de qualification pour décision.

Les instructeurs agissent à **titre bénévole** pour le compte de l'organisme qui prend en charge les frais de déplacement et/ou d'hébergement liés à leurs participations aux comités.

Compte-tenu du nombre croissant de demandes de qualifications, l'OPQIBI recherche de nouveaux instructeurs, notamment, pour les techniques et domaines suivants :

- **électricité (courants forts et courants faibles)**
- **génie civil, gros œuvre et/ou second œuvre**
- **programmation**
- **chauffage-ventilation-climatisation (CVC)**
- **maîtrise des coûts**
- **valuation environnementale, génie écologique, gestion des eaux et gestion des déchets**

Profils recherchés :

Professionnels (techniciens, ingénieurs, ...) issus de la maîtrise d'œuvre, de la maîtrise d'ouvrage, d'entreprises de réalisation ou de structures institutionnelles,

> Disposant :

- soit d'une formation niveau bac + 4 et d'une expérience professionnelle de 5 ans,
- soit d'une formation niveau bac + 2 et d'une expérience professionnelle de 10 ans,
- soit d'une formation niveau bac et d'une expérience professionnelle de 15 ans.

* **CONTACT** : opqibi@opqibi.com



ENER MEETING j

PARIS 2019

JOURNÉE DE L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE
DU BÂTIMENT

Sous le haut patronage de
Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République

Palais Brongniart
7 FEVRIER 2019

CONFERENCES
INNOVATIONS
NETWORKING

Réglementations et tendances 2020



REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE RE 2020
RENOVATION ENERGETIQUE DU BÂTIMENT
RETOURS D'EXPERIENCE

Inscrivez-vous !

Rendez-vous sur Enerj-meeting.com - Réservé aux prescripteurs du bâtiment



* Site de ENERJ-MEETING : www.Enerj-meeting.fr

VENEZ NOUS RENCONTRER SUR

POLLUTEC

du 27 au 30 NOV 2018
à Lyon Eurexpo

LE SALON DES
SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES
POUR L'INDUSTRIE, LA VILLE
ET LES TERRITOIRES

#Pollutec2018

> L'OPQIBI partenaire officiel du salon POLLUTEC 2018 à Lyon

L'OPQIBI sera une nouvelle fois partenaire officiel du salon POLLUTEC, salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement, qui se déroulera **du 27 au 30 novembre à Lyon Eurexpo**.

Il disposera d'un stand (Hall 4, K88) et (co-)organisera plusieurs ateliers.

Programme

> Mardi 27 novembre :

- 15h55 à 16h40 : « Réaliser un audit énergétique utile et de qualité dans l'industrie » (Forum Industrie)
- 16h50 à 17h35 : « Pourquoi et comment faire réaliser un audit énergétique bâtiment de qualité ? » (Forum Energie)

> Mercredi 28 novembre :

- 14h05 à 14h50 : « Bâtiments intelligents : quelles conséquences sur les compétences des acteurs de l'ingénierie » (Forum Ville durable)
- 15h55 à 16h40 : « Mener une opération de désamiantage de qualité : rôle et compétences de la maîtrise d'œuvre » (Forum Gestion des Risques)

> Jeudi 29 novembre :

- 9h30 à 10h15 : « Obtenir des études ACV de qualité pour les bâtiments neufs » (Forum Ville durable)
- 11h20 à 12h05 : « Audits énergétiques obligatoires dans les grandes entreprises : quel bilan ? Quelles améliorations envisagées ? » (Forum Industrie)
- 15h à 15h45 : « Le foncier dégradé et sa requalification » (Forum Gestion des Risques)

> Vendredi 30 novembre :

- 11h à 12h20 : « Changement climatique et biodiversité » (Forum Génie écologique)

Pour obtenir un badge d'accès gratuit au salon, se rendre sur le Site de POLLUTEC puis indiquer le code CVP2.

AGENDA

→ Comités de qualification

- du 27/11 au 11/12/18
- du 12/02 au 27/02/19
- du 09/04 au 25/04/19

* Site de POLLUTEC : www.pollutec.com



> Nouvelles structures qualifiées

Aux sessions des comités d'avril, de juin et d'octobre 2018, 71 nouvelles structures ont été qualifiées.

Raison sociale	Dép ¹	N° de Certificat	Raison sociale	Dép ¹	N° de Certificat	Raison sociale	Dép ¹	N° de Certificat
UTOP	54	18 04 3702	SIAF INGENIERIE	38	18 08 3698	EQUINOXE EIRL	971	18 12 3724
EURL CLIMAIA	02	18 04 3701	L'ATELIER DES FLUIDES	77	18 08 3699	PREMIUM INGENIERIE	91	18 12 3725
BETICS	69	18 06 3676	BEE + INGENIERIE	35	18 8 3700	IN' ENERGIES - I2R INGENIERIE	37	18 12 3726
BH-THERMIQUE	59	18 06 3703	SYSTEM OFF GRID	85	18 10 3677	NEW ENERGIE CONCEPT	88	18 12 3727
E2 THERM	74	18 06 3704	VENTILONE	38	18 12 3746	GONE ENVIRONNEMENT	69	18 12 3728
INGEOTECK	67	18 08 3678	BEIBI	09	18 12 3705	SERDB	44	18 12 3729
PYRAMIDE CONSEILS	92	18 08 3679	LEI (LYONNAISE D'ENVIRONNEMENT ET D'INGENIERIE)	69	18 12 3706	BET AEF	34	18 12 3730
GIRARD ETUDES	57	18 08 3680	CATHIE ASSOCIATES	92	18 12 3707	OCR (OPTIMISATION CONSTRUCTION RÉNOVATION)	59	18 12 3731
ANHEOL ENERGIES	29	18 08 3681	BASTIDE BONDOUX	69	18 12 3708	IDA AMO-OPC	75	18 12 3732
ALEA CONTROLES (DIAGAMTER)	31	18 08 3682	CERAG	33	18 12 3709	SIGMA INGENIERIE	72	18 12 3733
ARTEE	86	18 08 3683	NTE (NOUVELLES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES)	35	18 12 3710	IMPACT ACOUSTIC	78	18 12 3734
BATINGENIERIE	76	18 08 3684	VENTURIO	75	18 12 3711	EXETEC	69	18 12 3735
EKODEV	75	18 08 3685	GAITASUN	31	18 12 3712	MARJAN HESSAMFAR & JOE VERONS	33	18 12 3736
EXE BUREAU D'ETUDES	44	18 08 3686	SOMIVAL	63	18 12 3713	CDC CONSEIL	37	18 12 3737
BG6	33	18 08 3687	SARL ETEMI - EFFINEO	85	18 12 3714	BIOBASIC ENVIRONNEMENT	63	18 12 3738
FONTAINE NADEDJE	83	18 08 3688	INGELIGNO	44	18 12 3715	EATI	73	18 12 3739
TERRE ET LAC	69	18 08 3689	CABINET CEC SPS	78	18 12 3716	SOLUTIONS TECHNIQUES D'INGENIERIE	92	18 12 3740
ATIXIS	75	18 08 3690	ABCIIS	16	18 12 3717	AMEAU INGENIERIE	33	18 12 3741
PHOENIX ENERGIE	97	18 08 3691	VEIOS	971	18 12 3718	CETUS INGENIERIE	69	18 12 3742
CRESCENDO CONSEIL	36	18 08 3692	CFG SERVICES	45	18 12 3719	EFFIDOMUS	83	18 12 3743
INTERFACE TRANSPORT	69	18 08 3693	NOVASIRHE	75	18 12 3720	TERAO	75	18 12 3744
SPEE	21	18 08 3694	COLIBRIS VRD	19	18 12 3721	MDO	30	18 12 3745
AMPLITUDE CONSEIL	69	18 08 3695	OMNIUM GENERAL D'INGENIERIE	93	18 12 3722			
SEBA SUD OUEST	31	18 08 3696	SOLAIRE CONCEPT	56	18 12 3723			
PERFENCO	76	18 08 3697						

> Nous contacter

www.opqibi.com

OPQIBI
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

104, rue Réaumur - 75002 Paris
Tél. : 01 55 34 96 30 - Fax. 01 42 36 51 90
E-mail : opqibi@opqibi.com
#opqibi

OPQIBI INFO
L'Organisme de Qualification de l'Ingénierie

Directeur de la publication : François GUILLOT
Rédaction : Stéphane MOUCHOT
Réalisation : Atrium graphism'
Impression : Teebird